



PB/EM – N° 2022/107

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Publiée sur le site internet de la Commune le : 8 décembre 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Adélia TEOLI

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD TABERLET - BERMOND – EMERY – SABRAN-LACROIX – GAREL - BAILLY MOCHET - TEOLI - RANCHIN - MARCHETTI – SANLAVILLE – OUANICH JACQUET - DIGIER – VERILHAC -

Membres absents excusés : M. da PASSANO : pouvoir remis à Mme FREYER – M. BENATMANE : pouvoir remis à Mme BERMOND Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. SALAZAR : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – Mme ALLARD-BRETON : pouvoir remis à M. MARCHETTI -

Objet : Acquisition de parcelle

Le propriétaire de la parcelle cadastrée AT 141 située en zone agricole et d'une contenance de 3 610 m² nous a fait connaître son souhait de s'en dessaisir.

Cette dernière, en zone PENAP et située au droit de la Voie Romaine et à proximité de la route de Brignais, pourrait être utilement mise à disposition d'un exploitant agricole en recherche de foncier ou servir au développement de notre politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels de la Commune. C'est pourquoi, je vous propose de nous porter acquéreurs de cette parcelle au prix de 1€/m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT : ZONES AGRICOLE ET NATURELLE, AGRICULTURE, GESTION DES EAUX, GESTION DES RISQUES ET PPRT, CIMETIERES, JUMELAGE, PARRAINAGE

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle AT 141 d'une surface de 3 610 m², située au droit de la Voie Romaine qui rejoint la route de Brignais au prix de 1€/m² (plan ci-joint).

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette affaire.

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie



1:1818
m 10 20 30 40 50

